

AFFAIRE N° 6

ACQUISITION terrain COMMUNS à la Montagne (superficie et prix à fixer)

Le MAIRE. - Je donne la parole à M. MANES Charles Ollivier, Adjoint Spéttal de la Montagne.

M. MANES. - La superficie à acquérir est exactement de 4.160 m2 à 300 le m2, d'ailleurs c'est ce que nous avons décidé lors de notre dernière réunion.

LE MAIRE. - Si vous adoptez cette superficie de 4.160 m2, nous pourrions affecter la superficie qui ne serait pas prise pour l'école à un terrain de jeux. D'ailleurs, je crois que c'est le voeu du Conseil Municipal.

Messieurs, êtes-vous d'accord pour l'acquisition du terrain COMMUNS pour une superficie de 4.160 m2 et pour la somme totale de 1.248.000 F qui serait payée sur le budget de 1961.

Je mets aux voix.

*S. Olympe
Saint-Venus le 9/12/60
V. le Préfet en copie
Le Secrétaire Général
Signé Bolotte*

Adopté à l'unanimité.